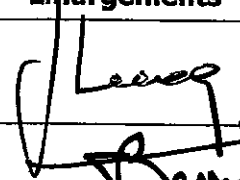
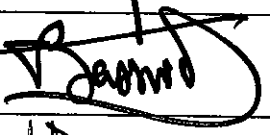
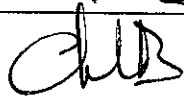
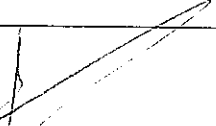
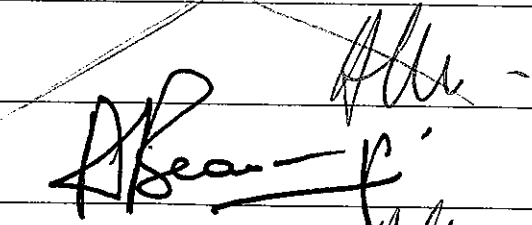
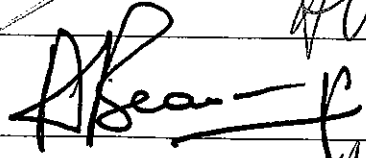
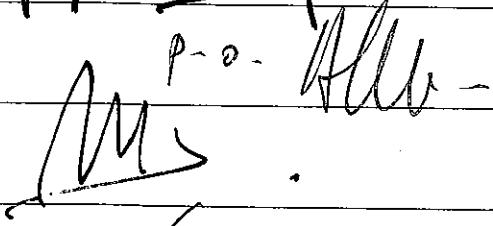
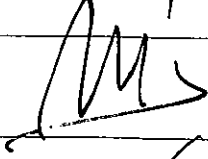
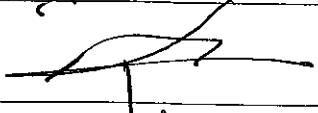
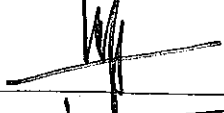
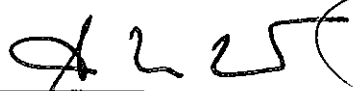
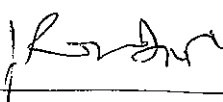


64 bis

DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MARDI 20 JUIN 2017

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6 ^e	
Monsieur Jean-Charles BOSSARD Premier Adjoint au Maire	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN Adjointe au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Madame Marielle de SARNEZ Conseillère de Paris et du 6 ^e	
Monsieur Alexandre VESPERINI Conseiller de Paris et du 6 ^e	
Madame Marie-Thérèse LACOMBE Conseillère d'Arrondissement	
Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER Conseillère d'Arrondissement	
Monsieur Bertrand PAVLIK Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Andrea BEGO GHINA Conseiller d'Arrondissement	
Madame Juliette RAOUL-DUVAL Conseillère d'Arrondissement	

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du mardi 20 juin 2017

Le mardi 20 juin deux mille dix-sept à 18 heures 30, les membres du Conseil du 6^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6^e arrondissement, sur la convocation en date du mercredi 14 juin deux mille dix-sept qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

1-Réf. : 062017016

Désignation du Secrétaire de séance.

2-Réf. : 062017017

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 mai 2017.

3-Réf. : DAC-2017-35

Subventions d'équipement (395.711 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

4-Réf. : DAC-2017-318

Subvention (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er}).

5-Réf. : DAE-2017-24

Subvention (7.000 euros) à l'association Paris Potier (15^e).

6-Réf. : DASCO-2017-56

Caisse des Écoles (6^e) - Subvention (775.906 euros) pour la restauration scolaire.

7-Réf. : DASCO-2017-117

Caisses des Écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020.

8-Réf. : DDCT-2017-89

Subventions Fonds du Maire (27.690 euros) à trois associations (6^e).

9-Réf. : DJS-2017-6

Subventions (2.400 euros) à deux associations sportives locales (6^e).

10-Réf. : DLH-2017-128

Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L.314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant.

11 -Réf. : 062017018

Conventions entre la Mairie du 6^e et les associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux.

12 -Réf. : 062017019

Convention entre la Mairie du 6^e arrondissement et l'association DIVERTIMENTO 6^e, relative à l'occupation permanente des salles du Conservatoire municipal du 6^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

13 -Réf. : 062017020

Convention entre la Mairie du 6^e arrondissement et l'association MOUSLIM, pour les orphelins du Maroc, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie.

14-Réf. : V062017021

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, et les élus de la majorité municipale, sur l'imprimé « procès-verbal des opérations électorales » et la gestion des votes par procuration.

15-Réf. : V062017022

Vœu présenté par Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors de l'arrondissement.

16-Réf. : V062017023

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux séniors et à la lutte contre l'exclusion et les élus de la majorité municipale, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors et des aidants familiaux du 6^e arrondissement.

17- Affaires diverses.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

Membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e
- Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire
- Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire
- Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire
- Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire de Paris
- Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e
- Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement
- Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement
- Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement
- Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement
- Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6^e, donne pouvoir à Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire.

Membre ayant donné pouvoir en cours de séance :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e, donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance, et Monsieur Philippe QUEULIN, Directeur Général des Services de la Mairie du 6^e, assure les fonctions de secrétaire auxiliaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Observations :

- 1) Messieurs Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire et Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement, arrivent en séance au cours de la discussion du point n°4 DAC-2017-318, et participent au vote de ce point.
- 2) Monsieur Andrea BEGO GHINA, Conseiller d'arrondissement, arrive en séance au cours de la discussion du point n°6 DASCO-2017-56, et participe au vote de ce point.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

3) Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e, quitte la séance après le vote du point n°14 V062017021 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint, qui préside la séance jusqu'à son terme.

4) **Point n°4 - DAC 2017-318**

Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e, ne participe pas au vote en raison de sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e, Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire, Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire, Madame Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6^e, Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement et Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement s'abstiennent.

Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Adjoint au Maire, Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire et Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement votent contre au motif que la Maison des Pratiques Artistiques et Amateurs doit nécessairement évoluer en diversifiant ses recettes et augmenter son offre en direction des amateurs comme le souligne le cadre juridique prévu pour le recrutement de la nouvelle directrice de cet établissement. Ils ajoutent que le soutien de la Ville à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ne doit pas se faire au détriment des conservatoires municipaux.

Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, ne rejoint pas les propos des membres de la majorité municipale, souligne la qualité des offres de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et le succès qu'elle rencontre.

Elle ajoute que 18 mises à disposition de l'auditorium aux conservatoires des 5^e, 6^e et 7^e sont programmées en 2017, et que 80% des spectacles de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs sont des spectacles d'amateurs.

Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, conteste les 80% de spectacles amateurs avancés par Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement et s'appuie notamment sur les propos du Premier Adjoint à la Maire de Paris qui souhaite au contraire un renforcement des offres en direction des amateurs qu'il considère trop faible.

5) **Point n°6 - DASCO 2017-56**

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e ne participe pas au vote de ce point en raison de sa qualité de Président de la Caisse des Écoles du 6^e.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

6) Point n° 7 - DASCO 2017-117

Les élus de la majorité municipale votent contre ce projet au motif que ce projet de conventionnement et de financement des Caisses des Écoles, basé sur un dialogue de gestion caisse par caisse, n'assure pas un traitement objectif et équitable entre les vingt Caisses des Écoles. Ils demandent par ailleurs une « mise à plat » de la situation de chaque Caisse et s'interrogent sur le calcul des subventions, observant que celle versée à la Caisse du 6^e représente 1,05 % du montant global des subventions versées aux vingt Caisses des Écoles.

Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement considère que le dialogue de gestion permettra au contraire de prendre en considération la situation réelle de chaque Caisse, et vote pour le projet.

7) Point n° 11 - 062017018

Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement vote pour, mais souhaite une information en amont plus large pour permettre à des associations non présentes au Centre André Malraux de pouvoir candidater.

8) Point n° 15 - V062017022

Les élus de la majorité municipale vote contre au motif que ce vœu est mal rédigé et incomplet, omettant le rôle primordial des aidants familiaux.

Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement regrette cette position, et observe que le vœu déposé par la majorité municipale est quasi identique au sien. Elle regrette avec tristesse cette méthode.

9) Point n° 16 - V0062017023

Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement ne participe pas au vote de ce point au motif que le vœu qu'elle a déposé et qui a été rejeté par la majorité municipale est sur le fond identique.

Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement rappelle que le vœu déposé par la majorité municipale prend en considération le rôle des aidants familiaux, omis dans le vœu déposé par Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

Ouverture de la séance :

A l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil Départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

1-Réf. : 062017016

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.
Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance.
Monsieur Philippe QUEULIN, Directeur Général des Services de la Mairie du 6^e, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité.

2-Réf. : 062017017

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 mai 2017.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

3-Réf. : DAC-2017-35

Subventions d'équipement (395.711) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'association pour le Soutien du Théâtre Privé.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4-Réf. : DAC-2017-318

Subventions (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^e).

VOTANTS : 11 POUR : 1 CONTRE : 4 ABSTENTION : 6 NPPV : 1

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

5-Réf. : DAE-2017-24

Subvention (7.000 euros) à l'association Paris Potier (15^e).

VOTANTS : 12 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

6-Réf. : DASCO-2017-56

Caisse des Écoles (6^e) - Subvention (775.906 euros) pour la restauration scolaire.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : NPPV : 1

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

7-Réf. : DASCO-2017-117

Caisses des Écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020.

VOTANTS : 13 POUR : 1 CONTRE : 12 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

8-Réf. : DDCT-2017-89

Subventions Fonds du Maire (27.690 euros) à trois associations (6^e).

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9-Réf. : DJS-2017-6

Subventions (2.400 euros) à deux associations sportives locales (6^e).

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10-Réf. : DLH-2017-128

Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L.314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11-Réf. : 062017018

Conventions entre la Mairie du 6^e et les associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

12-Réf. : 062017019

Convention entre la Mairie du 6^e arrondissement et l'association DIVERTIMENTO 6^e, relative à l'occupation permanente des salles du Conservatoire municipal du 6^e arrondissement.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13-Réf. : 062017020

Convention entre la Mairie du 6^e arrondissement et l'association MOUSLIM, pour les orphelins du Maroc, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14-Réf. : V062017021

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, et les élus de la majorité municipale, sur l'imprimé « procès-verbal des opérations électorales » et la gestion des votes par procuration.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

15-Réf. : V062017022

Vœu présenté par Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors de l'arrondissement.

VOTANTS : 13 POUR : 1 CONTRE : 12 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Un avis défavorable est donné à la majorité.

16-Réf. : V062017023

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux séniors et à la lutte contre l'exclusion et les élus de la majorité municipale, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors et des aidants familiaux du 6^e arrondissement.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 1

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants.

DÉLIBÉRATION

20 juin 2017

17- Affaires diverses.

Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire, informe les Conseillers que :

- Le Conseil d'Arrondissement se réunira le mardi 12 septembre 2017 à 18h30.
- Ont été déposés sur table, pour leur information, les projets 2017-8 G, DASCO-2017-23 G, DASCO-2017-54 G et DASES-2017-126 G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2017-06-059

20 juin 2017

Désignation de Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance et de Monsieur Philippe QUEULIN, Directeur Général des Services de la Mairie du 6^e, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement ;

Examen du projet de délibération 062017016 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 10 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris le 23 JUIN 2017
Pour la Mairie de Paris
et par délégation
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEULIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-060

20 juin 2017

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 mai 2017.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement ;

Examen du projet de délibération **062017017** ;

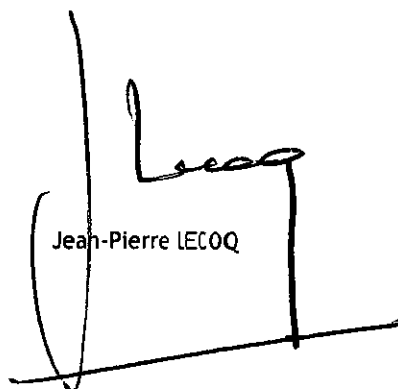
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 10 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris, le **23 JUIN 2017**
Pour la Mairie de Paris
et par délégation
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEULIN

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2017-06-061

20 juin 2017

Subventions d'équipement (395.711 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire ;

Examen du projet de délibération DAC.2017-35 ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 10 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
 Pour le Maire
 Le Directeur des Services
 de la Mairie du 6^e arrondissement
 Philippe QUELIN

23 JUN 2017

DÉLIBÉRATION

2017-06-062

20 juin 2017

Subvention (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er}).

Vu le rapport présenté par Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6^e ;

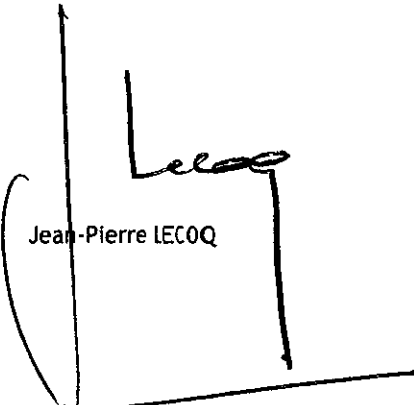
Examen du projet de délibération **DAC.2017-318** ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 1 voix pour (J. RAOUL-DUVAL), 6 abstentions (J.P LECOQ, C. LAMBERT-BURENS, A.S GODFROY-GENIN, M. de SARNEZ, M.T LACOMBE, M. CHEVALIER-AULAGNIER), 4 contre (J.C BOSSARD, O. PASSELECQ, A. BEAUCAMPS, B. PAVLIK) et 1 NPPV (A. VESPERINI).

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Date : 23 JUIN 2017
Pour la Mairie de Paris
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUELIN

71 bis



CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2017-06-063

20 juin 2017

Subvention (7.000 euros) à l'association Paris Potier (15^e).

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement ;

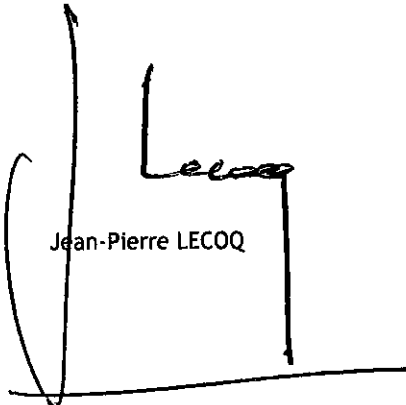
Examen du projet de délibération DAE.2017-24 ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour (J.P LECOQ, J. C BOSSARD, C. LAMBERT-BURENS, A.S GODFROY-GENIN, A. BEAUCAMPS, M. de SARNEZ, A. VESPERINI, M.T LACOMBE, M. CHEVALIER-AULAGNIER, B. PAVLIK) et une abstention (O. PASSELECQ).

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris le 23 JUIN 2017

Pour la Mairie de Paris
et la 6^e arrondissement

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement

Philippe QUEULIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-064

20 juin 2017

Caisse des Écoles (6^e) - Subvention de (775.906 euros) pour la restauration scolaire.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire ;

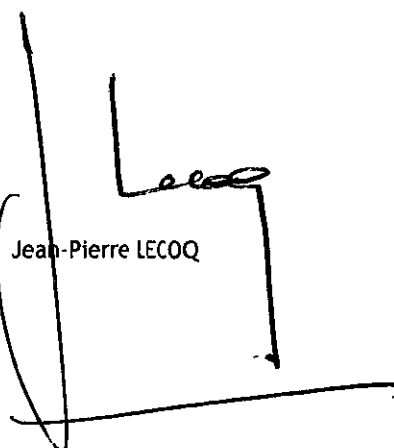
Examen du projet de délibération **DASCO.2017-56** ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris, le **23 JUIN 2017**

Pour la Mairie de Paris
et par délégation

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement

Philippe QUEÜLIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-065

20 juin 2017

Caisses des Écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote ;

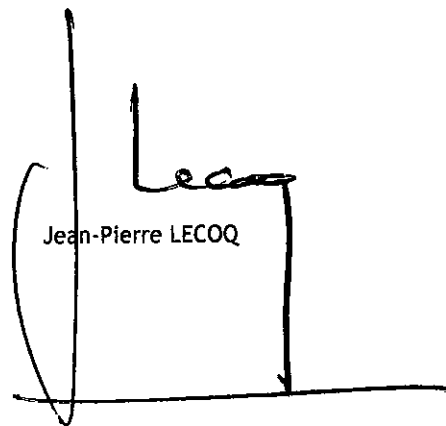
Examen du projet de délibération **DASCO.2017-117** ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 1 voix pour (J. RAOUL-DUVAL) et 12 voix contre (J.P LECOQ, J.C BOSSARD, C. LAMBERT-BURENS, O. PASSELECQ, A.S GODFROY-GENIN, A. BEAUCAMPS, M. de SARNEZ, A. VESPERINI, M.T LACOMBE, M. CHEVALIER-AULAGNIER, B. PAVLIK, A. BEGOGHINA).

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original

Paris, le **23 JUIN 2017**

Pour la Mairie de Paris
et par délégation

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement

Philippe QUÉLIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-066

20 juin 2017

Subventions Fonds du Maire (27.690 euros) à trois associations (6°).

Vu le rapport présenté par Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire ;

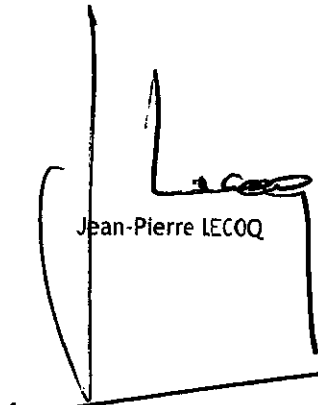
Examen du projet de délibération DDCT.2017-89 ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris, le 23 JUN 2017
Pour la Mairie de Paris
et par délégation
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUELIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-067

20 juin 2017

Subventions (2.400 euros) à deux associations sportives locales (6^e).

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DJS.2017-6 ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris le 23 JUIN 2017
Pour le Maire de Paris
et par délégation
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUELIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-068

20 juin 2017

Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L.314-1-1 du code du Tourisme - Création du téléservice correspondant.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement ;

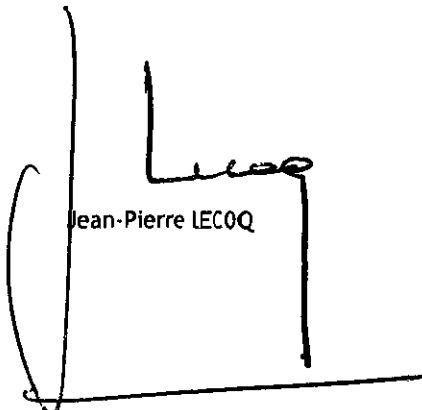
Examen du projet de délibération DLH.2017-128 ;

Vu l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris, le 23 JUIN 2017
Pour la Mairie de Paris
et par délégation
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEULIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-069

20 juin 2017

Conventions entre la Mairie du 6^e et les associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062017018)

- Association Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Educatives (ACTISCE) ;
- Association BE-FIT ;
- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Eveil (A.I.S.E.) ;
- Association pour la Promotion de l'Intercompréhension (APIC) ;
- Association Art et Yoga ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Section du 6^e) ;
- Association Centre d'Etude d'Histoire des Arts et Traditions (CEHAT) ;
- Association Club de Bridge du 6^e ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Fédération Française de Hatha Yoga ;
- Association Enseignement Art et Culture (ENAC) ;
- Association Equilibre et Energie ;
- Association FARHANG-E-IRAN ;
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF 6) ;
- Association Gym Douce pour Tous ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association La Compagnie Les Larrons ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Oxygène ;
- Association Paris Ateliers ;
- Association Résonances ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6^e Arrondissement ;
- Association Symphonies Culturelles ;
- Association Tango Paris ;
- Association VSArt.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC 2004-0159 inscrivant le Centre André Malraux sis au 112, rue de Rennes Paris 6^e à l'inventaire des équipements ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Certifié conforme à l'original
23 JUN 2017
Pour le Maire du 6^e arrondissement
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEULIN

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2017-06-070

20 juin 2017

Convention entre la Mairie du 6^e et l'association DIVERTIMENTO 6^e, relative à l'occupation permanente des salles du Conservatoire municipal du 6^e arrondissement. (062017019)

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire ;

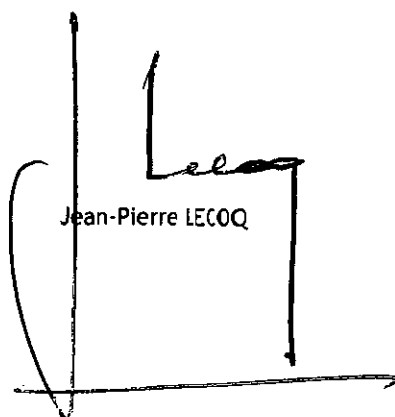
Examen du projet de délibération 062017019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Paris, le 23 JUIN 2017

Pour le Maire de Paris
et par son délégué

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEULIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-071

20 juin 2017

Convention entre la Mairie du 6^e arrondissement et l'association MOUSLIM, pour les orphelins du Maroc, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie. (062017020)

Vu le rapport présenté par Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement ;

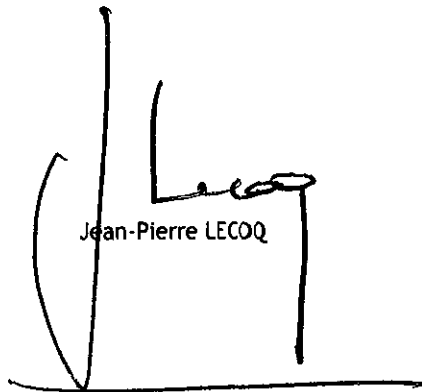
Examen du projet de délibération 062017020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement


Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
Fait le 23 JUIN 2017
Pour le Maire de Paris
Philippe QUEUIN
Le Directeur des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEUIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-072

20 juin 2017

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, et les élus de la majorité municipale, sur l'imprimé « procès-verbal des opérations électorales » et la gestion des votes par procuration. (V062017021)

A l'attention de Monsieur Le Ministre de l'intérieur et de Monsieur le Préfet de Paris.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 19 ;

Considérant que les président(e)s et secrétaires des bureaux de vote passent des journées complètes, les dimanches de scrutin, de 7h du matin à 22h30 pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie ;

Considérant que la fin de leur travail (ou presque) consiste à remplir en fin de soirée 2 exemplaires identiques d'un modèle de procès-verbal (dit « modèle A ») ;

Considérant que la façon dont a été mis en forme ce procès-verbal date d'une époque lointaine et aurait besoin d'être revue intégralement pour faciliter la tâche des présidents et secrétaires :

- La localisation des éléments à y renseigner n'est pas suffisamment mise en valeur.
- Il faut renseigner des informations identiques à plusieurs endroits (doublons).
- Il est demandé d'écrire plusieurs fois des nombres en chiffres et en toutes lettres.
- La répartition des bulletins nuls en multiples catégories plus ou moins claires ne semble avoir comme intérêt que de compliquer la tâche des scrutateurs.

Considérant par ailleurs que les procurations établies par les mandants font l'objet après leur dépôt au commissariat ou au tribunal d'instance, d'une saisie en mairie sur la liste électorale, puis d'un report manuel sur les listes d'émargement ;

Considérant que ces différentes étapes du traitement des procurations génèrent, compte tenu de leur nombre de plus en plus important, un travail particulièrement fastidieux pour les services municipaux, source d'erreurs et de complication dans les bureaux de vote.

Certifié conforme à l'original
Paris le 23 JUIN 2017

Pour la Mairie de Paris

ici par délégation

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement

Philippe QUEULIN

DÉLIBÉRATION

2017-06-072 bis

20 juin 2017

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, et des élus de la majorité municipale :

EMET LE VŒU :

Article 1 : Que Monsieur le Ministre de l'intérieur et Monsieur le Préfet de Paris prennent les dispositions réglementaires nécessaires afin que :

- Le modèle de Procès Verbal soit revu dans le sens de la clarté et de la simplification :
 - Mise en valeur (par exemple par un encadré) des parties à renseigner,
 - suppression des doublons,
 - suppression de l'écriture des nombres en toutes lettres,
 - limitation des catégories pour les bulletins nuls, conformément aux dispositions du code électoral.
- L'article R 76 du code électoral soit modifié afin de permettre, au moins dans les communes comptant un nombre important d'inscrits sur les listes électorales, d'annexer une « liste des mandants » à la liste d'émargement de chaque bureau de vote, en lieu et place du report manuel des procurations :
 - Les mandataires venant voter pour leurs mandants émargeraient sur la dite liste et sur la liste d'émargement,
 - la « liste des mandants » serait annexée à la liste d'émargement du bureau de vote et retournée avec cette dernière en préfecture pour contrôle à l'issue des opérations de vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

Certifié conforme à l'original
23 JUIN 2017

Pour le Maire de Paris

et par son

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 6^e arrondissement
Philippe QUEULIN



DÉLIBÉRATION

2017-06-073

20 juin 2017

Vœu présenté par Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors de l'arrondissement. (062017022)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 19 ;

Considérant que les séniors de 65 ans et plus représentent près de 20% de la population, soit une augmentation de 13% entre 2007 et 2014 ;

Considérant la politique instaurée par la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Paris a dû élaborer un nouveau schéma déclinant les actions de la collectivité parisienne en direction des séniors ;

Considérant que le nouveau Schéma Senior pour 2017-2021 a été voté lors du Conseil de Paris du 6, 7 et 8 juin 2017 et que ce plan a été élaboré par une importante concertation avec les publics concernés ;

Considérant la possibilité offerte aux Maires d'arrondissement de mettre en place au niveau de leur territoire un Conseil des Séniors, composé d'habitants de l'arrondissement et d'élus du Conseil d'arrondissement, constituant un lieu d'échanges et d'idées ;

Considérant l'existence d'un tel Conseil des Séniors dans les arrondissements du 10^e, 11^e et 15^e et le 12^e vient d'en créer un récemment.

Vu le rapport présenté par Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement ;

EMET LE VŒU :

Article 1 : que soit créé le plus rapidement possible un Conseil des Séniors à la Mairie du 6^e arrondissement ;

Article 2 : que ce Conseil soit composé d'habitants et de représentants du Conseil d'arrondissement en respectant son pluralisme.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 1 voix pour (J. RAOUL-DUVAL) et 12 voix contre (J.P. LECOQ, J.C. BOSSARD, C. LAMBERT-BURENS, O. PASSELECOQ, A.S. GODFROY-GENIN, A. BEAUCAMPS, M. de SARNEZ, A. VESPERINI, M.T. LACOMBE, M. CHEVALIER-AULAGNIER, B. PAVLIK, A. BEGO-GHINA).

Certifié conforme à l'original
Paris le 23 JUIN 2017

Pour la Mairie de Paris
Le Directeur Général des Services

de la Mairie du 6^e arrondissement

Philippe QUEULIN

Le Maire du 6^e Arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

DÉLIBÉRATION

2017-06-074

20 juin 2017

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux seniors et à la lutte contre l'exclusion et les élus de la majorité municipale, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors et des aidants familiaux du 6^e arrondissement. (V062017023)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 19 ;

Considérant que les séniors représentent une part importante et grandissante de la population ;

Considérant que conformément à la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Ville de Paris a dû élaborer un nouveau schéma précisant les actions de la collectivité en direction des séniors ;

Considérant qu'un schéma Senior pour 2017-2021 a été ainsi adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 6, 7 et 8 juin 2017 ;

Considérant la possibilité offerte aux Maires d'arrondissement de mettre en place à leur niveau un Conseil des Séniors, composé notamment d'habitants et d'élus de l'arrondissement, constituant un lieu d'échanges et de propositions ;

Vu le rapport présenté par Madame CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, de Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux séniors et à la lutte contre l'exclusion, et des élus de la majorité municipale :

EMET LE VŒU :

Article 1 : que soit créé un Conseil des Séniors et des aidants familiaux du 6^e arrondissement ;

Article 2 : que ce Conseil soit présidé par le Maire d'arrondissement ou son représentant ;

Article 3 : que ce Conseil soit composé de 3 élus (dont le Maire d'arrondissement), de 3 personnalités qualifiées, de 3 représentants d'association, de 3 représentants des séniors, et de 3 aidants familiaux.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Certifié conforme à l'original
Paris le 23 JUIN 2017
Pour le Maire
Philippe QUÉULIN
Le Directeur des Services
à la Mairie du 6^e arrondissement

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ